Faut-il bannir la sonnerie nocturne des cloches?

Autor(en): **M.B. / Abgottspon, Valentin / Amherdt, François-Xavier**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Générations**

Band (Jahr): **- (2016)**

Heft 82

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-830657

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Faut-il bannir la sonnerie nocturne des cloches ?

A Wädenswil (ZH), les cloches de l'église catholique ne sonnent plus les quarts d'heure, la nuit, depuis le 1er juillet, sur demande des voisins incommodés. Ainsi en a décidé le tribunal. Faut-il empêcher les cloches de sonner entre 22 heures et 7 heures ?

« Etre réveillé ainsi perturbe le sommeil, ce qui est nocif pour la santé »

VALENTIN ABGOTTSPON, VICE-PRÉSIDENT DE L'ASLP (ASSOCIATION SUISSE DES LIBRES PENSEURS)

Que pensez-vous des voisins de l'église de Wädenswil qui ont saisi le tribunal, car ces sonneries cassaient leur rythme de sommeil jusqu'à devenir préjudiciable pour leur santé ?

Des études scientifiques ont prouvé qu'être réveillé ainsi peut altérer le sommeil, ce qui est nocif pour la santé. C'est plus qu'un avis, c'est un fait établi.

Vous n'êtes donc pas favorable à la sonnerie nocturne des cloches ?

Je ne vois pas pourquoi l'Eglise a un privilège que les autres n'ont pas. Si un musulman ou qui que soit d'autre faisait le même bruit, cela ferait scandale!

Pour vous, cette tradition séculaire est-elle encore compatible avec notre rythme de vie actuel ?

Autrefois, elle apportait un rythme à la vie et donnait le temps. Mais, aujourd'hui, elle n'a plus de raison d'exister. La nuit doit être aussi tranquille et paisible que possible.

Les cloches qui sonnent les heures et les quarts d'heure représentent un service laïc. Ce service a-t-il encore sa raison d'être à l'époque des iPhone et des Swatch ?

Non. Presque tout le monde a une montre au poignet ou dans son smartphone. Si quelqu'un veut cette sonnerie la nuit, il peut installer une application sur son téléphone.

Pensez-vous qu'il faudrait réglementer les sonneries ?

Oui. Les règlements et les articles de lois qui gèrent le bruit doivent aussi être appliqués, dans ce cas. Toutes les émissions de bruit doivent être traitées de la même façon.

« Nos traditions nous aident à nous orienter »

ABBÉ FRANÇOIS-XAVIER AMHERDT, PROFESSEUR DE THÉOLOGIE À L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG

Que pensez-vous des voisins de l'église de Wädenswil qui ont saisi le tribunal, car ces sonneries cassaient leur rythme de sommeil jusqu'à devenir préjudiciable pour leur santé ?

Ce sont des revendications à prendre en compte: on pourrait réduire, la nuit, aux sonneries des heures et abandonner les quarts d'heure.

Vous êtes donc favorable, malgré tout, à la sonnerie nocturne des cloches ?

Plutôt favorable. C'est un marqueur social du temps, qui souligne la place toujours pertinente des Eglises reconnues de droit public au sein de notre société.

Pour vous, cette tradition séculaire est-elle encore compatible avec notre rythme de vie actuel ?

De toutes parts, des voix s'élèvent pour dire l'importance que nous nous donnions des repères. Ne nous privons pas de nos traditions: elles nous aident à nous orienter.

Les cloches qui sonnent les heures et les quarts d'heure représentent un service laïc. Ce service a-t-il encore sa raison d'être à l'époque des iPhone et des Swatch ?

Certes, les cloches servent avant tout à appeler les fidèles à l'église, mais, en tant qu'édifices faisant partie de notre patrimoine, les églises rappellent de manière communautaire que le temps est un don (de Dieu) et que nous avons à l'exploiter au mieux pour le bien commun.

Pensez-vous qu'il faudrait réglementer les sonneries ?

Des réglementations communales existent et peuvent être modifiées.

M. B.